

P O L Y M E N

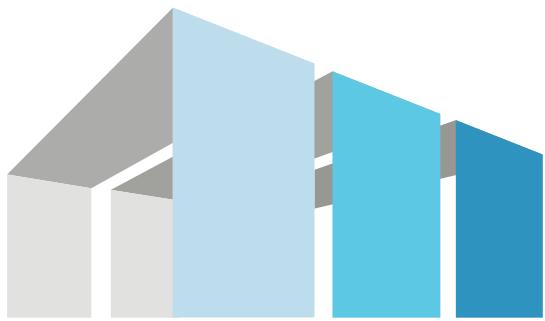
RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2020

JAHRESBERICHT PER 31. DEZEMBER 2020

20

20

 PROCIMMO
FUND ARCHITECTS



P O L Y M E N

Fonds de placement de droit suisse relevant du type « fonds immobiliers » spécialisé dans l’immobilier résidentiel en Suisse romande. La stratégie du fonds consiste à investir dans les villes et en dehors des centres villes, dans des immeubles résidentiels et à proposer des loyers bas.

Anlagefonds schweizerischen Rechts der Art «Immobilienfonds», der im Bereich der Wohnimmobilien in der Westschweiz spezialisiert ist. Die Strategie des Fonds besteht darin, in Städten und ausserhalb der Stadtzentren in Wohnliegenschaften zu investieren und günstige Mietverträge anzubieten.

TABLE DES MATIÈRES / INHALT

Portrait du fonds / Portrait des Fonds	4
Gestion et organes / Verwaltung und Organe	5
Rapport de gestion / Geschäftsbericht	7
Chiffres clés / Kennzahlen	12
Compte de fortune / Vermögensrechnung	14
Compte de résultat / Erfolgsrechnung	15
Indications sur les affaires d'une importance économique ou juridique particulière Angaben zu Geschäften von besonderer wirtschaftlicher oder rechtlicher Bedeutung	16
Inventaire des immeubles / Inventar der Liegenschaften	18
Liste des achats et des ventes durant la période / Aufstellung der Käufe und Verkäufe im Geschäftsjahr	21
Détail des dettes hypothécaires / Hypothekarschulden im Detail	22
Annexe / Anhang	24

PORTRAIT DU FONDS

Polymen Fonds Immobilier est un fonds de placement de droit suisse relevant du type « fonds immobiliers » au sens de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux du 23 juin 2006 (LPCC).

SOLUFONDS SA assume la direction de fonds depuis le 23 octobre 2009 après approbation délivrée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA.

La dernière version du prospectus avec contrat de fonds intégré est de juin 2019. La première partie « *Prospectus* » a été mise à jour au chiffre 4.3. *Experts chargés des estimations*. La FINMA n'a émis aucune objection quant à ces modifications et a accusé réception de la version actualisée du prospectus avec contrat de fonds intégré par courrier du 27 juin 2019. La deuxième partie « *Contrat de fonds* » reste en vigueur au 1^{er} avril 2018.

Le fonds immobilier est basé sur un contrat de placement collectif (contrat de fonds) aux termes duquel la direction du fonds s'engage à faire participer l'investisseur au fonds immobilier, proportionnellement aux parts qu'il a acquises, et à gérer le fonds conformément aux dispositions de la loi et du contrat de fonds, à titre autonome et en son propre nom. La banque dépositaire est partie au contrat de fonds conformément aux tâches qui lui sont dévolues par la loi et le contrat de fonds.

Conformément au contrat de fonds, la direction est en droit, avec le consentement de la banque dépositaire et l'autorisation de l'autorité de surveillance, de créer à tout moment différentes classes de parts, de les supprimer ou de les regrouper.

Le fonds immobilier n'est pas subdivisé en classes de parts.

PORTRAIT DES FONDS

Polymen Fonds Immobilier ist ein Anlagefonds schweizerischen Rechts der Art «Immobilienfonds» gemäss Bundesgesetz über die kollektiven Kapitalanlagen vom 23. Juni 2006 (KAG).

SOLUFONDS SA ist seit dem 23. Oktober 2009 für die Fondsleitung verantwortlich. Damals erfolgte die erstmalige Genehmigung durch die Eidgenössische Finanzmarktaufsicht FINMA.

Die letzte Version des Prospektes mit integrierten Fondsvertrag ist datiert von Juni 2019. Der erste Teil des «*Prospekts*» wurde in Abschnitt 4.3 *unabhängige Schätzungs-experte* aktualisiert. Die FINMA erhob keine Einwände gegen diese Änderungen und bestätigte den Erhalt der aktualisierten Version des Prospekts mit integriertem Fondsvertrag mit Schreiben vom 27. Juni 2019. Der zweite Teil «*Fondsvertrag*» bleibt ab dem 1. April 2018 in Kraft.

Der Immobilienfonds basiert auf einem Vertrag für kollektive Kapitalanlagen (Fondsvertrag), mit welchem sich die Fondsleitung verpflichtet, die Anlegerinnen und Anleger proportional zu den von ihnen erworbenen Anteilen am Fonds zu beteiligen und den Fonds gemäss den gesetzlichen Bestimmungen und dem Fondsreglement auf eigene Rechnung und in eigenem Namen zu verwalten. Die Depotbank ist Vertragspartei nach Massgabe der Aufgaben, zu denen sie durch das Gesetz und das Fondsreglement verpflichtet ist.

Gemäss dem Fondsvertrag ist die Fondsleitung befugt, mit der Zustimmung der Depotbank und der Bewilligung der Aufsichtsbehörde, jederzeit verschiedene Anteilklassen zu bilden, aufzulösen oder zusammenzulegen.

Der Immobilienfonds ist nicht in verschiedene Anteilklassen eingeteilt.

GESTION ET ORGANES / VERWALTUNG UND ORGANE

Direction de fonds / Fondsleitung

SOLUFONDS SA
Rue des Fléchères 7A
1274 Signy-Avenex

Banque dépositaire / Depotbank

Banque Cantonale Vaudoise
Place St François 14
1001 Lausanne

Gestionnaire / Vermögensverwalterin

PROCIMMO SA
En Budron H11
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Fund Manager

Alexia Gillard (jusqu'au / bis zum 30.04.2020)
Alexandre Monney (à partir du / ab 01.05.2020)

Société d'audit / Prüfgesellschaft

PricewaterhouseCoopers SA
Avenue Giuseppe-Motta 50
1211 Genève 2

Experts chargés des estimations / Schätzungsexperten

M. Olivier Bettens (jusqu'au / bis zum 31.03.2020)

Lausanne

M. Stéphane Picci (jusqu'au / bis zum 30.06.2020)

Saint-Aubin-Sauges

IAZI Informations- und Ausbildungszentrum
für Immobilien AG

Zurich / Zürich

Personnes responsables / Verantwortliche Personen:

M. Raphaël Bourquin et Mme Roxane Montagner

Jones Lang LaSalle (Geneva) SA

Genève / Genf

Personnes responsables / Verantwortliche Personen:

M. Pierre Stämpfli et Mme Yasmine Ghulam

Wüst Partner AG

Zurich et Genève / Zürich und Genf

Personnes responsables / Verantwortliche Personen:

M. Vincent Clapasson et M. Hervé Froidevaux

Délégation d'autres tâches partielles

Les tâches suivantes, à savoir la gérance immobilière et l'entretien technique des immeubles, sont déléguées à :

- Agence Immobilière Martin Bagnoud, successeur Hoirie Jean-Jacques Bagnoud SA, Sierre
- Bernard Nicod SA, Lausanne
- Bory & Cie Agence immobilière SA, Genève
- Naef Immobilier Genève SA, Genève
- Naef Immobilier Lausanne SA, Prilly
- PRIVERA AG, Gümligen

Les tâches de mise en valeur, de construction, de rénovation ou de transformation sont déléguées par la direction à des sociétés présentant toutes les qualités requises.

Les sociétés délégataires et leur direction respective doivent se distinguer par une expérience de longue date dans la gestion et la promotion immobilière.

Les modalités précises d'exécution des mandats, les compétences et les rémunérations sont fixées dans le cadre de contrats conclus en principe entre le gestionnaire et les sociétés délégataires.

Delegation sonstiger Teilaufgaben

Die Aufgaben der Wertschöpfung wie Bau, Renovation oder Transformation werden durch die Fondsleitung an Firmen delegiert, welche die nötigen Kompetenzen haben.

- Agence Immobilière Martin Bagnoud successeur Hoirie Jean-Jacques Bagnoud SA, Siders
- Bernard Nicod SA, Lausanne
- Bory & Cie Agence immobilière SA, Genf
- Naef Immobilier Genève SA, Genf
- Naef Immobilier Lausanne SA, Prilly
- PRIVERA AG, Gümligen

Die Aufgaben der Wertschöpfung wie Bau, Renovation oder Transformation werden durch die Fondsleitung an Firmen delegiert, welche die nötigen Kompetenzen haben.

Die beauftragten Unternehmen und ihr jeweiliges Management müssen sich durch langjährige Erfahrung in der Immobilienverwaltung und -entwicklung auszeichnen.

Die genauen Modalitäten der Mandatsausführung, die Kompetenzen und die Vergütung sind im Rahmen der Verträge zwischen dem Verwalter von Kollektivvermögen und den Immobilienverwaltungen festgehalten.

Focus

Au 31 décembre 2020, le portefeuille est composé de 41 immeubles représentant une fortune de plus de CHF 482 millions, dont 70% des biens sont situés dans les villes et agglomérations de Genève et Lausanne.

La vente de la promotion du chemin de Marclay 10 à Vandoeuvres (GE) a été exécutée fin août 2020, au profit d'un seul et unique acquéreur. Au 31 décembre 2020, il apparaît encore dans les comptes une provision de CHF 150'000.- destinée à couvrir les prétentions de l'acquéreur qui seront toutefois reportées sur l'Entreprise Générale.

Le chantier se trouvant à la rue Peillonnex 31-31A-33 à Chêne-Bourg (GE) suit son cours et la livraison est prévue pour la fin de l'année 2022. Pour rappel, l'investissement initial est estimé à environ CHF 25 millions, pour un rendement attendu supérieur à 4% sur le prix de revient après travaux, et cela pendant la période de contrôle des loyers (ZDloc de 10 ans et HM de 25 ans) liée à la «zone de développement».

Les travaux d'aménagements des combles des immeubles sis route Aloys-Fauquez 36-38 / chemin de la Motte 1 à Lausanne (VD) ont permis la commercialisation de six appartements avec terrasse en fin d'année 2020, permettant de générer un revenu locatif supplémentaire de l'ordre de CHF 115'000.- par an. Cette opération permet de générer une rentabilité supérieure à 5.5% sur investissement.

Fokus

Am 31. Dezember 2020 bestand das Portfolio aus 41 Liegenschaften mit einem Vermögen von über CHF 482 Mio., von denen 70% in den Städten und Agglomerationen von Genf und Lausanne liegen.

Der Verkauf der Wohnungen am «Chemin de Marclay 10» in Vandoeuvres (GE) wurde Ende August 2020 zu Gunsten eines einzigen Käufers abgeschlossen. Per 31. Dezember 2020 war noch eine Rückstellung in Höhe von CHF 150'000.- für die Ansprüche des Käufers bilanziert, die jedoch an den Generalunternehmer abgetreten werden.

Die Bauarbeiten an der «Rue Peillonnex 31-31A-33» in Chêne-Bourg (GE) schreiten voran und die Fertigstellung ist für Ende 2022 geplant. Zur Erinnerung: Die Anfangsinvestition wird auf rund CHF 25 Mio. geschätzt, mit einer erwarteten Rendite von über 4% auf die Gestehungskosten nach den Bauarbeiten, und dies während der Mietpreisbindung (10 Jahre für Mietentwicklungszonen nach LGZD ([Allgemeines Gesetz über Entwicklungszonen]) und 25 Jahre für Gemisches Wohnen nach dem LGL ([Allgemeines Wohnungs- und Mieterschutzgesetz])) im Zusammenhang mit dieser regulierten «Entwicklungszone».

Der Ausbau des Dachgeschosses der Gebäude an der «Route Aloys-Fauquez 36-38» / «Chemin de la Motte 1» in Lausanne (VD) hat es ermöglicht, Ende 2020 sechs

Lausanne, Route Aloys-Fauquez 36/38 / Ch. de la Motte 1 (VD)



De plus, au sujet de la transformation des immeubles sis rue du Cendrier 22-22A / rue Kleberg 23 à Genève (GE), un concours d'architecte a eu lieu en début d'année 2021 et a permis de sélectionner les mandataires qui mèneront à bien ce projet. La demande d'autorisation définitive de construire sera déposée fin 2021. Au terme de la transformation, l'affectation des surfaces restera inchangée, soit commerciale et habitation.

Les perspectives sont positives. Les différents projets identifiés confirment le potentiel de réserve existant au sein des immeubles du fonds et permettront d'augmenter à moyen et long terme les revenus locatifs du fonds ainsi que son dividende.

Par ailleurs, comme indiqué lors des précédents rapports, le fonds a reçu en date du 6 novembre 2020 un revenu extraordinaire de CHF 845'942.- en lien avec certaines transactions immobilières qui se sont déroulées entre 2010 et 2013¹.

Das bereits früher erwähnte Projekt für die Gebäude am «Chemin de Sauges 32-34-36» in Lausanne (VD) rückt in eine fernere Zukunft (5 bis 10 Jahre), da vorgesehen ist, diese Gebäude abzureißen und neu zu bauen, anstatt sie einer grösseren Renovation zu unterziehen.

Was die Umgestaltung der Gebäude in der «Rue du Cendrier 22-22A» / «Rue Kleberg 23» in Genf (GE) betrifft, fand Anfang 2021 ein Architekturwettbewerb statt, der die Auswahl der Mandatsnehmer ermöglichte, die dieses Projekt durchführen werden. Der Antrag auf eine endgültige Baugenehmigung wird Ende 2021 eingereicht werden. Nach dem Umbau bleibt die Nutzung der Flächen unverändert, d.h. eine Nutzung für Gewerbe und Wohnen.

Der Ausblick ist positiv. Die verschiedenen identifizierten Projekte bestätigen das in den Immobilien des Fonds vorhandene Reservepotenzial und werden mittel- und langfristig eine Steigerung der Mieteinnahmen und der Dividende ermöglichen.

Aigle, Chemin de Bel-Horizon 1 (VD)



Finalement, il est profité du présent rapport pour informer qu'après plus de trois ans passés chez Procimmo SA, le Fund Manager Alexandre Monney a pris la décision de quitter l'entreprise fin mai 2021 pour relever un nouveau défi. La recherche d'un successeur est à un stade avancé et dès que la succession aura été réglée, le nom du nouveau Fund Manager sera annoncé.

Darüber hinaus erhielt der Fonds, wie in den früheren Berichten angegeben, am 6. November 2020 einen ausserordentlichen Ertrag von CHF 845'942.- im Zusammenhang mit bestimmten Immobilientransaktionen, die zwischen 2010 und 2013¹ stattfanden.

Schliesslich hat sich der Fund Manager Alexandre Monney nach mehr als dreijähriger Tätigkeit bei der Procimmo SA entschieden, das Unternehmen Ende Mai 2021 zu verlassen, um eine neue Herausforderung anzunehmen. Die Suche nach einem Nachfolger befindet sich in einem fortgeschrittenen Stadium und sobald die Nachfolge geregelt ist, wird der Name des neuen Fund Manager bekannt gegeben.

1. Référence est faite à la page 16 du présent rapport annuel sous le chapitre « Indications sur les affaires d'une importance économique ou juridique particulière ».

1. Es wird auf Seite 16 dieses Geschäftsberichts unter dem Kapitel «Angaben zu Geschäften von besonderer wirtschaftlicher oder rechtlicher Bedeutung» verwiesen.



INDICATIONS SUR LES AFFAIRES D'UNE IMPORTANCE ÉCONOMIQUE OU JURIDIQUE PARTICULIÈRE

Comme indiqué successivement lors des derniers rapports (annuel / semestriel), Solufonds SA, en qualité de direction de fonds, a informé les investisseurs qu'une société appartenant à l'un des actionnaires du conseiller en investissement du fonds « Polymen Fonds Immobilier » pour la période 2010-2013 respectivement du gestionnaire délégué pour la période 2016-2018, a perçu des commissions qui sont interdites selon la Loi sur les Placements Collectifs de Capital (LPCC). Ces commissions, payées par les parties venderesses, sont intervenues lors de plusieurs opérations immobilières au cours des périodes précitées. Procimmo SA a repris la gestion du « Polymen Fonds Immobilier » le 1^{er} avril 2018.

La FINMA a été immédiatement informée par la direction de fonds.

Sur la base des informations portées à sa connaissance, la direction de fonds Solufonds SA a pu obtenir de la société concernée qu'elle rembourse en faveur du fonds l'intégralité des commissions perçues à tort avec intérêt à 5% l'an. Le fonds a dès lors reçu en date du 6 novembre 2020 un montant de CHF 845'942.-.

Solufonds SA considère que le montant précité constitue le montant maximum qui peut être légalement exigé de la part de la société concernée sur la base des faits connus lors de la publication du présent rapport annuel.

Le montant précité sera reversé aux investisseurs dans le cadre de la distribution annuelle du dividende. Il fera l'objet d'un coupon séparé soumis à l'impôt anticipé dans la mesure où il provient d'un revenu mobilier.

ANGABEN ZU GESCHÄFTEN VON BESONDERER WIRTSCHAFTLICHER ODER RECHTLICHER BEDEUTUNG

Wie in den letzten Berichten [Jahres-/Halbjahresbericht] sukzessive angegeben, hat Solufonds SA in ihrer Eigenschaft als Fondsleitung die Anleger darüber informiert, dass eine Gesellschaft, die einem der Aktionäre des Anlageberaters des Fonds «Polymen Fonds Immobilier» für den Zeitraum 2010-2013 bzw. des beauftragten Verwalters für den Zeitraum 2016-2018 gehört, Kommissionen erhalten hat, die nach dem Kollektivanlagengesetz (KAG) verboten sind. Diese von den Verkäufern gezahlten Kommissionen wurden im Zusammenhang mit mehreren Immobilientransaktionen in den oben genannten Zeiträumen gezahlt. Die Procimmo SA hat am 1. April 2018 die Verwaltung des «Polymen Fonds Immobilier» übernommen.

Die FINMA wurde von der Fondsleitung umgehend informiert.

Aufgrund der ihr zur Kenntnis gebrachten Informationen konnte die Fondsleitung Solufonds SA von der betroffenen Gesellschaft die Rückerstattung der erhaltenen Kommissionen in vollem Umfang und inkl. Zinsen von 5% p.a. erwirken. Der Fonds erhielt am 6. November 2020 einen Betrag von CHF 845'942.-.

Solufonds SA betrachtet diesen Betrag als den maximalen Betrag, der auf der Grundlage der zum Zeitpunkt der Veröffentlichung dieses Jahresberichts bekannten Fakten von der betroffenen Gesellschaft rechtlich gefordert werden kann.

Der vorgenannte Betrag wird im Rahmen der jährlichen Dividendenausschüttung an die Anleger ausgezahlt. Er unterliegt einem gesonderten Coupon, welcher der Verrechnungssteuer unterliegt.

LISTE DES ACHATS ET DES VENTES DURANT LA PÉRIODE AUFSTELLUNG DER KÄUFE UND VERKÄUFE IM GESCHÄFTSJAHR

Achats

Käufe

Aucun achat sur la période sous revue.
In der erwähnten Zeitperiode fanden keine Liengeschaftskäufe statt.

Ventes

Verkäufe

Immeubles d'habitation

Wohnbauten

Canton
Kanton

Localité
Ort

GE

Vandoeuvres

Chemin de Marclay 10



A ce jour, seules trois demandes de locataires commerciaux pour des mesures d'allégement pour le règlement du loyer ou de suppression du loyer sont en cours de négociation.

Comme par le passé, le gestionnaire du fonds, par l'intermédiaire des régies, traite chaque cas individuellement en spécifiant que toute demande doit être accompagnée des justificatifs des démarches entreprises pour obtenir les aides du Conseil Fédéral. Pour l'instant, le gestionnaire du fonds ne remarque pas d'incidence sur l'encaissement des loyers des appartements ou sur les niveaux de prix.

A ce jour, le gestionnaire du fonds estime le manque à gagner (en dehors de prolongation de baux) à moins de CHF 100'000.- soit moins de 0.5% des loyers totaux encaissés annuellement sur le fonds.

Une mise à jour sera présentée dans le prochain rapport semestriel au 30 juin 2021.

Disclaimer COVID-19

La pandémie du COVID-19 a des répercussions importantes sur les marchés des capitaux et de l'économie. Dans certains cas, des entreprises qui occupent les immeubles appartenant au fonds Polymen Fonds Immobilier sont également concernées. Il est impossible de prédire les conséquences de la pandémie sur l'économie et la santé financière des entreprises au cours des prochains mois. Le gestionnaire du fonds, Procimmo SA, a d'ores et déjà mis en place des « stress-test » pour ses fonds de placement, notamment afin d'évaluer les risques sur les reports de liquidités, les éventuelles faillites et les relocations.

Bis heute werden lediglich drei Anfragen von gewerblichen Miatern für Massnahmen zur Mietentlastung bzw. zum Mietverzicht verhandelt.

Wie in der Vergangenheit behandelt die Vermögensverwalterin durch die Liegenschaftsverwaltungen jeden Fall einzeln und legt fest, dass allen Anträgen ein Nachweis über die Schritte beigelegt werden muss, die unternommen wurden, um Hilfe vom Bundesrat zu erhalten. Gegenwärtig stellt die Vermögensverwalterin keine Auswirkungen auf die Erhebung der Wohnungsmieten oder auf das Preisniveau fest.

Bis heute schätzt die Vermögensverwalterin, dass der Umsatzverlust des Fonds (abgesehen von Mietverlängerungen) sich auf weniger als CHF 100'000.- beläuft, das heißt weniger als 0.5% der gesamten jährlichen Mieteinnahmen des Fonds.

Eine Aktualisierung wird im nächsten Halbjahresbericht vom 30. Juni 2021 präsentiert werden.

Disclaimer COVID-19

Die COVID-19-Pandemie hat erhebliche Auswirkungen auf die Kapitalmärkte und die Wirtschaft. In einigen Fällen sind Unternehmen, welche die Liegenschaften belegen, die dem «Polymen Fonds Immobilier» gehören, ebenfalls betroffen. Es ist unmöglich vorauszusagen, welche Folgen die Pandemie für die Wirtschaft und die finanzielle Gesundheit der Unternehmen in den kommenden Monaten haben wird. Die Vermögensverwalterin, Procimmo SA, hat bereits «Stress Tests» für ihre Immobilienfonds eingerichtet, um insbesondere die Risiken von Liquiditätsverschiebungen, möglichen Insolvenzen und Verlagerungen zu bewerten.

Thônex, Chemin de Deux Communes 25-27-29 (GE)



RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ D'AUDIT

BERICHT DER PRÜFGESELLSCHAFT



Rapport abrégé de la société d'audit

au Conseil d'administration de la direction de fonds de POLYMEN FONDS IMMOBILIER

Rapport abrégé de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs sur les comptes annuels

En notre qualité de société d'audit selon la loi sur les placements collectifs, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joint du fonds de placement POLYMEN FONDS IMMOBILIER comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h et l'art. 90 de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC) (pages 4 à 6, pages 12 à 16 et pages 18 à 29 du rapport annuel) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil d'administration de la direction de fonds

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions de la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de société et au prospectus, incombe au Conseil d'administration de l'associé indéfiniment responsable. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration de l'associé indéfiniment responsable est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placement et au prospectus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) ainsi que celles régissant l'indépendance (art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

PricewaterhouseCoopers SA

Marc-Olivier Cadoche

Julien Riguet

Expert-réviseur

Réviseur responsable

Genève, le 8 avril 2021

La version française du rapport annuel a fait l'objet d'une révision par l'organe de révision. Par conséquent, c'est à elle seule que se réfère le rapport abrégé de l'organe de révision.

